PASTORALE QUÉBEC

VOLUME 104, NO 2, 3 FÉVRIER 1992

LE CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

guide pratique

VOLUME 104, NUMÉRO 2, 3 février 1992
Coédition de Pastorale Québec
et Office d'éducation de la foi

LE CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

guide pratique

SOMMAIRE

2 Remerciements
3 Lettre de madame Annine Parent-Fortin, directrice du Service de la pastorale
4 Un peu d'histoire
7 Le Conseil paroissial de pastorale
8 La tâche du C.P.P.
9 La composition du C.P.P.
10 Le rôle des membres du C.P.P.
12 Le fonctionnement du C.P.P.
14 Le ressourcement du C.P.P.
16 Le C.P.P. et les groupes paroissiaux
17 Le C.P.P. et le conseil de fabrique
18 Le C.P.P. et le diocèse
19 Références utiles

Remerciements

Ce guide pratique du C.P.P. voit le jour grâce à la collaboration de nombreuses personnes issues de paroisses, régions, services diocésains et facultés de théologie.

L'Office d'éducation de la foi exprime ses remerciements chaleureux à toutes ces personnes.

Gilles Drouin, directeur
Office d'éducation de la foi

RÉALISATION ET CONCEPTION DU «GUIDE PRATIQUE»

AUTEURES :
Marcelle Larivière
Marie-Claire Tremblay

DACTYLOGRAPHIE :
Laurette Labonté

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE :
Réunion du C.P.P. de Laurier/St-Flavien. Photo prise à l'occasion de l'opération «Bonnes nouvelles de nos communautés», Diocèse de Québec.

COMITÉ DE RÉDACTION :
Michel Latulippe, directeur, Marc Bouchard, secrétaire, Gisèle Cantin, Claude Couture, Marthe Dallaire, Antoinette Lafrance-Lamothe, Charlotte Plante, Denis Robitaille.

ABONNEMENT :
RÉGULIER
Un an 28 $ TPS incluse
Deux ans 54 $ TPS incluse
Trois ans 80 $ TPS incluse
DE SOUTIEN
Un an 35 $ TPS incluse

ADRESSE :
Pastorale Québec
1073, boul. Saint-Cyrille Ouest
Sillery (Québec) G1S 4R5
Tél. : (418) 688-1211

RÉDACTEUR :
Marc Bouchard

SECRÉTAIRE :
Antoinette Lafrance-Lamothe

CONCEPTION GRAPHIQUE :
Mico

IMPRIMEUR :
L'imprimerie d'Arthabaska inc.

Pastorale Québec est membre de l'ACPC (Association canadienne des périodiques catholiques), 15 numéros par année. Courrier de deuxième classe. Enregistrement no 1405.

Dépôt légal, Bibliothèque nationale de Québec, ISSN 0383-2236

* TOUS DROITS RÉSERVÉS

Aux membres des C.P.P., prêtres et laïques

J'ai le plaisir de vous présenter le nouvel instrument produit par l'Office diocésain d'éducation de la foi :

Le Conseil paroissial de pastorale
Guide pratique

Ce guide pratique est une mise à jour des données théologiques et pastorales relatives à la mission et au fonctionnement du C.P.P. Je vous invite à y référer au besoin, en étant bien consciente qu'il nous faut respecter la vie et l'originalité de chacune de nos communautés chrétiennes, tout en essayant de s'harmoniser à l'ensemble de l'Église de Québec.

Les membres des C.P.P., prêtres et laïques, y trouveront l'éclairage nécessaire pour une meilleure compréhension de ce qu'est un C.P.P. et de ce qu'il est appelé à réaliser au sein de la communauté chrétienne.

C'est par le travail concerté de nombreux intervenants et intervenantes que nous pouvons remettre entre vos mains ce document de grande qualité. Ce guide devrait favoriser la réflexion et orienter l'action pastorale des C.P.P.

Puisse-t-il guider votre engagement ecclésial pour que grandisse l'Église-communion.

Annine Parent-Fortin

Annine Parent-Fortin, directrice
Service de la pastorale

UN PEU D'HISTOIRE...

Pour connaître ce qui a marqué l'origine, la vie et la croissance des conseils paroissiaux de pastorale, nous présentons d'un côté des textes officiels de l'Eglise catholique, et d'un autre côté, des éléments qui s'inscrivent dans l'histoire du diocèse de Québec.

DES TEXTES OFFICIELS

1964 : Concile Vatican II

Même si le Concile n'a pas suggéré explicitement la mise en place d'un conseil de pastorale en paroisse, le C.P.P. constitue la mise en oeuvre de plusieurs de ses exhortations, tout comme il trouve dans ses écrits plus d'un appui doctrinal.

C'est ainsi que la Constitution dogmatique sur l'Église fait un devoir aux pasteurs de ***«reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église; ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Église, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre des oeuvres de leur propre initiative».***

Lumen Gentium, no 37.

Il répandit sur eux son souffle

CROISSANCE DES C.P.P. DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC

Formation des C.P.P. (1969-1985)

Le Service de la pastorale stimule la mise sur pied et la croissance du C.P.P. principalement par :

- des sessions de formation et la visite des C.P.P.;
- la production d'instruments de formation :
  - 1969-1976 : Guide du C.P.P.; «J'épaule mon frère»;
  - 1981 : Le conseil paroissial de pastorale (cahier bleu);
  - 1984 : Bâtir l'Église d'aujourd'hui (cahier d'animation).

Priorité du diocèse de Québec (1977-1980)

«Pour une Église plus vivante, un Conseil de pastorale dans chaque communauté chrétienne.»

Cette priorité a mobilisé les communautés chrétiennes, ce qui a eu pour effet de faire naître un bon nombre de C.P.P.

Commission JUSTICE ET FOI (1984)

Cette commission est née de la priorité pastorale des années 1983-1986. Les commissaires ont entendu 1370 mémoires au cours des audiences régionales et diocésaines.

Le rapport de cette commission recommandait que soient encouragés la mise sur pied et l'accompagnement des C.P.P.

1983 : Code de droit canonique

Ce document légal de l'Église se situe dans le prolongement du Concile Vatican II. Il définit, entre autres, les obligations et les droits des membres du peuple de Dieu.

Le **canon 208** souligne la responsabilité qui incombe à chacun :

«Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun».

Le **canon 228 # 2** apporte certaines précisions quant à l'aménagement de la nécessaire coopération des fidèles.

«Les laïcs qui se distinguent par la science requise, la prudence et l'honnêteté, ont capacité à aider les Pasteurs de l'Église comme experts ou conseillers, même dans les conseils selon le droit».

C'est dans ce contexte théologique et juridique que se présente le texte du **canon 536 # 1** sur le Conseil paroissial de pastorale :

«Si l'évêque diocésain le juge opportun après avoir entendu le conseil presbytéral, un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale.»

DÉCRET sur le Conseil paroissial de pastorale (1986)

La coresponsabilité prêtres-laïques dans la réalisation de la tâche pastorale communautaire me semble une des questions actuelles particulièrement urgentes. C'est pourquoi en fidélité à l'Esprit saint, sous l'inspiration de la théologie du Peuple de Dieu, ainsi qu'en accord avec des convictions et pratiques pastorales qui progressent ici depuis vingt ans, je considère venu le moment de promulguer le présent décret. Mon but est clair: inciter à la création ou à la croissance du C.P.P. qui soit un lieu privilégié d'insertion ecclésiale des laïques.

Aussi, en conformité avec les dispositions du canon 536 du Code de droit canonique, nous décrétons ce qui suit:

Deux mois après la publication des présentes, chaque paroisse aura son conseil de pastorale (C.P.P.) dûment constitué, et effectivement coresponsable, avec le curé ou celui qui en tient lieu et avec, le cas échéant, l'équipe presbytérale, de l'animation chrétienne de la communauté.

Chaque pasteur et chaque communauté chrétienne doivent dès maintenant se sentir solidairement obligés de mettre en oeuvre ce décret. Les quelques rares situations particulières qui pourraient justifier un retard devront être soumises à l'approbation de l'Évêque.

Reconnaissance en Jésus-Christ,

Jacques St-Michel
Chancelier

+ Louis-Albert Cardinal Vachon
Louis-Albert Cardinal Vachon
Archevêque de Québec

Promulgué à Québec le 27 janvier 1986

Pastorale Québec, 17 février 1986

Congrès diocésain des C.P.P. (6 juin 1987)

Le premier congrès des C.P.P. rassemblait plus de 1000 personnes venant de 212 paroisses. Ce fut une occasion de renouvellement d'engagement et de dynamisme collectif.

Formation des membres du C.P.P. (1986-1990)

- Des rencontres de formation et de perfectionnement sont offertes aux membres des C.P.P.
- 1987 : production de vidéocassettes «Un C.P.P. en mission», «Pourquoi un C.P.P.?»
- 1989 : publication du dossier «Douze seuils sur le parcours d'un C.P.P.» dans la revue Pastorale Québec.

1989 : Synode sur la mission des laïques

Suite à ce synode, le pape Jean-Paul II, dans son exhortation apostolique, parle explicitement des C.P.P. et du rôle des laïques dans la réalisation de l'Église-communion.

«L'allusion du Concile à l'examen et à la solution des problèmes pastoraux "avec le concours de tous", doit trouver son développement adéquat et bien structuré dans la mise en valeur la plus sincère, la plus large et la plus ferme des CONSEILS PASTORAUX PAROISSIAUX, sur lesquels les Pères du Synode ont à juste titre nettement insisté.

Dans la situation actuelle, les fidèles laïcs peuvent et doivent faire énormément pour la croissance d'une authentique communion ecclésiale à l'intérieur de leur paroisse».

Les fidèles laïcs, # 27

«C'est ainsi que LES FIDÈLES LAÏCS SONT FORMÉS PAR L'ÉGLISE ET DANS L'ÉGLISE, dans une communion et collaboration réciproque de tous ses membres : prêtres, religieux et fidèles laïcs».

Les fidèles laïcs, # 61

Bilan prospectif (1990)

«Les attentes de l'Église à l'égard des C.P.P. sont telles qu'il faut intensifier l'effort de formation». *

C'est pourquoi, la Direction du Service de la pastorale du diocèse a mandaté un comité pour faire l'étude de la situation des C.P.P. Le rapport de ce comité, appelé «Bilan prospectif», portait à notre connaissance : d'un côté, le chemin parcouru depuis janvier 1986, et d'un autre côté, le chemin que nous avons à parcourir pour qu'il y ait des C.P.P. dans chacune des paroisses, et pour que ceux-ci fonctionnent bien.

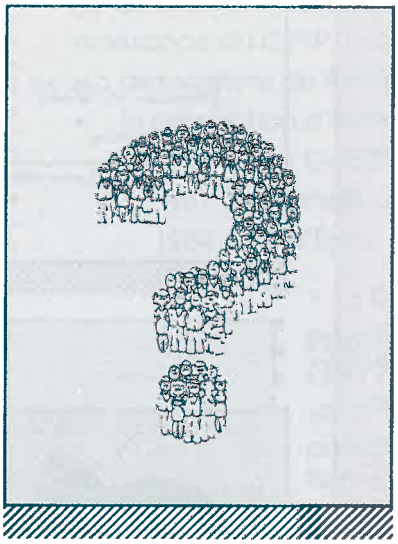

Réaménagements pastoraux (1991)

Au cours des années pastorales 90-91 et 91-92, des réunions conjointes entre conseil de pastorale et conseil de fabrique se tiennent sur le thème «Église-communion».

Par ces rencontres tant paroissiales que régionales, le Service de la pastorale du diocèse entend promouvoir la prise en charge de la vie de la communauté par le plus grand nombre possible de baptisés.

Formation des membres des C.P.P. (1990-1992)

- 1990 : Guide de formation pour les nouveaux membres - Volet I.
- 1991 : Projet d'orientation «Nouvelle vision d'Église» (fiches d'animation).
- 1991 : Démarches d'animation : L'esprit de clocher; La tâche du C.P.P. - la prise en charge communautaire; La coresponsabilité; Le leadership.
- 1991 : Des fiches techniques publiées dans la revue Pastorale Québec : La rédaction des ordres du jour et comptes rendus; La visibilité des C.P.P.
- 1992 : Le Conseil paroissial de pastorale - Guide pratique.

---

* Extrait de **«Synthèse de l'évolution de l'Office d'éducation de la foi»**, mai 1989, (OEF 005.18).

LE CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

Même si les conseils paroissiaux de pastorale existent depuis plus de vingt ans, plusieurs se demandent encore : «C'est quoi un C.P.P.?». La définition proposée esquisse des éléments de réponse à cette question.

Ce qu'il n'est pas

- Un groupe pour contrôler tous les organismes paroissiaux.
- Une équipe de travail pour réaliser des projets.
- Un comité qui s'occupe de tout : liturgie, sacrements, administration, etc.
- Le club d'amis du curé.

Ce qu'il est

Le C.P.P. est un groupe de chrétiennes et de chrétiens qui portent, avec le curé et l'équipe pastorale, le souci de la réalisation du Royaume de Dieu dans la paroisse. C'est pourquoi tous les aspects de la vie paroissiale sont inclus dans la mission pastorale du C.P.P.

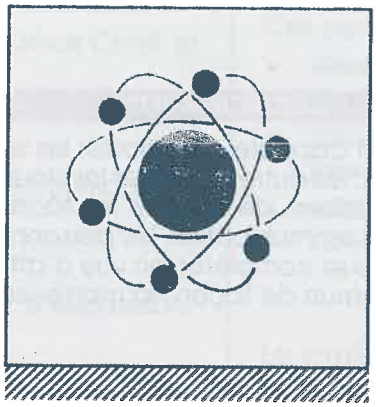

- Le C.P.P. est d'abord un **groupe de réflexion** où des membres de la paroisse et l'équipe pastorale regardent ensemble la vie de la communauté pour y déceler les signes du Royaume et les appels qui y sont inscrits.
- Il est aussi un **groupe d'action** en ce sens «qu'il voit à mettre en oeuvre les moyens adéquats pour répondre (à la mission de l'Église et) aux besoins perçus dans la communauté, en formant des comités destinés à devenir autonomes, mais interdépendants comme le sont les autres (comités) dans la paroisse». *

* C.E.C.C. **Le conseil paroissial de pastorale - les orientations de base**, Ottawa, 1984, p. 15.

Le C.P.P. ... Décisionnel ou consultatif?

Le canon 536 # 2 du code de droit canonique nous dit que «le conseil de pastorale ne possède que voix consultative...»

Concrètement, pour une meilleure prise en charge de la vie de la communauté, l'expérience démontre que :

- le curé et les membres du C.P.P. élaborent ensemble la décision du conseil;
- la plupart des curés décident en communion avec les C.P.P., à un point tel que l'on en vient à percevoir le C.P.P. comme décisionnel;
- pour qu'une décision soit prise en communion et dans l'intérêt du bien commun de la communauté chrétienne, trois conditions sont nécessaires: le dialogue fraternel, l'écoute mutuelle et la consultation des gens de la paroisse.

«Le C.P.P. se doit, plus que tout autre groupe, de refléter l'image de chrétiennes et de chrétiens qui n'ont **qu'un coeur et qu'une âme**, conscients d'être rassemblés par le Christ.» ***Mgr Maurice Couture***

LA TÂCHE DU C.P.P.

Pour que la prise en charge communautaire soit effective au sein du C.P.P., il importe que le C.P.P., tel que défini précédemment, réalise les diverses fonctions qui constituent sa tâche.

DÉFINITION	CONCRÈTEMENT	DES EXEMPLES
ORIENTATION		
«Action de choisir une voie particulière.»**	Le C.P.P. établit ce qui, dans la situation concrète de sa communauté chrétienne et dans le respect des grandes orientations diocésaines, doit passer au premier plan, et recevoir le maximum d'attention et de temps.	• Analyse du milieu. • Un C.P.P. missionnaire. • Place aux jeunes. • Une Église-communion. • Éducation de la foi des adultes.
PLANIFICATION		
«Action d'établir un plan comportant les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir.» **	Le C.P.P. élabore son programme d'activités pour une année pastorale, lequel tient compte des besoins des femmes et des hommes d'aujourd'hui et des exigences de la Mission.	• Établir le programme d'activités du C.P.P. • Dresser le calendrier des réunions de l'année. • Déterminer le coût des projets du C.P.P.
COORDINATION		
«Action d'agencer les activités des groupes selon des modalités déterminées.»**	Le C.P.P. est capable : d'articuler les services les uns avec les autres, d'éviter les doublages et les répétitions, de répartir les tâches, de mettre en communication les personnes susceptibles de se compléter, en vue d'atteindre un but commun de façon harmonieuse.	• Mettre en relation les divers mouvements du milieu. • Demander au comité de liturgie d'évaluer les célébrations de la Semaine sainte, et accueillir ses conclusions.
ANIMATION		
Action de donner de l'âme, de mettre de la vie. ***	Le C.P.P. favorise la circulation de la vie en stimulant des initiatives et en soutenant les personnes engagées dans les organismes paroissiaux.	• Valoriser des initiatives nouvelles dans le milieu. • Reconnaître le travail des bénévoles.
ORGANISATION		
«Action de prendre les moyens nécessaires pour obtenir un résultat.» **	Le C.P.P. suscite des engagements; il met en place occasionnellement des projets et voit à ce que les projets commencés puissent être menés à terme.	• Mettre sur pied divers comités : liturgie, fête de la fidélité... • Organiser le lancement de l'année pastorale.
RESSOURCEMENT		
«Action de trouver de nouvelles sources.» *	Le C.P.P. permet à ses membres de se donner du temps pour le perfectionnement, l'enrichissement spirituel ou l'acquisition de connaissances en vue d'un meilleur service d'Église.	• Participer à des rencontres de perfectionnement. • Se donner un temps de prière lors des réunions.
ÉVALUATION		
Action de porter un jugement sur la valeur ou la quantité... ***	Le C.P.P. mesure les résultats obtenus en regard de l'orientation qu'il s'est donnée et de son programme d'activités.	• Evaluer les activités de l'année. • Évaluer les réunions du C.P.P.

NOTE : Les définitions proviennent du dictionnaire **Le petit Robert** (*), du **Multidictionnaire des difficultés de la langue française** (**), ou sont inspirées de ces deux ouvrages (***).

LA COMPOSITION DU C.P.P.

Le C.P.P. est composé de personnes ayant deux types de statut : les membres issus de la communauté chrétienne et ceux de l'équipe pastorale.

PROFIL DES MEMBRES

Pour faire partie du C.P.P., des qualités d'être et certaines dispositions de base sont nécessaires. Normalement, l'engagement au sein du C.P.P. devrait favoriser la croissance humaine et spirituelle de tous les membres.

Des qualités d'être

- Une vie enracinée dans la foi en Jésus-Christ et inspirée des valeurs de l'Évangile.
- Le souci de prendre soin de la communauté, de ses soeurs et de ses frères dans la foi.
- Un désir sincère de bâtir «l'Église-communion».

Des dispositions de base

- La capacité de réflexion, d'écoute, d'expression.
- L'ouverture aux autres.
- La capacité de travailler avec d'autres dans un esprit d'équipe.
- La capacité de se faire l'écho des besoins et des désirs des membres de la communauté.
- La capacité d'assumer des responsabilités.

STATUT DES MEMBRES

MEMBRES ISSUS DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Ce sont des paroissiennes ou paroissiens; parfois, ce sont des personnes qui ont choisi telle communauté chrétienne pour être accompagnées dans leur cheminement de foi.

Ces personnes se retrouvent au C.P.P. parce que :

- elles ont particulièrement à coeur leur communauté chrétienne;
- elles désirent s'engager au service de l'Église et du monde;
- elles ont une réelle disponibilité pour concrétiser cet engagement.

ÉQUIPE PASTORALE

Le curé

Il est président du C.P.P. parce qu'il est nommé par l'évêque pour être responsable de la charge pastorale de la paroisse.

Vicaire, diacre, agente et agent de pastorale

Mandatés par l'évêque, ils sont membres du C.P.P. parce qu'ils participent à l'exercice de la charge pastorale du curé.

Une question de représentativité

Tous les membres de la communauté chrétienne pourraient être des candidates et des candidats potentiels au C.P.P. Quoique représentant la communauté chrétienne, ils ne sont pas à eux seuls la communauté.

Le C.P.P. n'est pas l'assemblée des représentantes et des représentants des divers groupes paroissiaux. Toutefois l'expérience démontre que la vitalité de plusieurs C.P.P. est due, pour une grande part, au fait que les membres recrutés ont vécu avant leur arrivée au conseil une forme ou l'autre d'engagement dans leur milieu.

LE RÔLE DES MEMBRES DU C.P.P.

Être membre du C.P.P., c'est vivre un engagement qui comporte des responsabilités ecclésiales importantes pour la réalisation de la Mission de l'Église dans le monde. Cet engagement se traduit concrètement dans l'agir des membres au sein du C.P.P. et au sein de la communauté chrétienne.

Responsabilités	Concrètement...

PRÉSIDENT DU C.P.P. - LE CURÉ

- Le curé préside le conseil de pastorale (canon 536 # 1) en vertu de la charge pastorale qui lui est confiée par l'évêque diocésain (canon 515 # 1).
- Il est responsable de la création et de la croissance du C.P.P. dans sa paroisse.
- A l'exemple du Bon Pasteur, il rassemble les membres du C.P.P.
- Il se doit d'agir en communion avec tous les membres du C.P.P.

- Veiller à la réalisation de la mission du conseil de pastorale et à la poursuite des objectifs du C.P.P.
- Participer aux réunions du C.P.P. et de son exécutif.
- Entretenir de bonnes relations avec les divers groupes paroissiaux, la région pastorale et le diocèse.
- Favoriser la promotion du C.P.P. dans la communauté chrétienne.

COPRÉSIDENTE OU COPRÉSIDENT LAIQUE DU C.P.P.

- Cette personne qui copréside le conseil de pastorale, est choisie ou élue par les membres du C.P.P. en raison de ses compétences et de ses habiletés.
- Cette personne permet au C.P.P. de réaliser sa tâche et de fonctionner selon les règles qui régissent la tenue des réunions.
- Cette personne se doit d'agir en communion avec le président du conseil ainsi qu'avec les membres du C.P.P.

Note : Pour assurer une certaine continuité au sein du conseil, il est préférable que cette fonction soit assumée par une même personne tout au long de l'année.

- Voir à ce que les orientations du conseil de pastorale soient réalisées.
- Animer les réunions du C.P.P. et de son exécutif.
- S'assurer du bon fonctionnement du C.P.P. en collaboration étroite avec le président du conseil.
- Entretenir de bonnes relations avec les divers groupes paroissiaux, la région pastorale et le diocèse.

SECRÉTAIRE DU C.P.P.

- La ou le secrétaire joue un rôle de première importance au niveau de l'exercice de la mémoire du groupe.
- Il permet aux membres de suivre l'évolution de la vie de leur conseil au fil des réunions.
- Il permet au groupe d'exister dans les archives paroissiales.

Note : Il est souhaitable que cette fonction soit assumée par une même personne tout au long de l'année.

- Rédiger les ordres du jour et comptes rendus du C.P.P. et de son exécutif.
- Convoquer les membres aux réunions par lettre, téléphone ou contact personnel.
- Remettre aux membres, avant la réunion, les documents nécessaires pour la tenue de celle-ci.
- Voir à ce que les documents du C.P.P. soient conservés en sûreté dans les locaux de la fabrique.

LES MEMBRES ISSUS DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

- Ils collaborent, par leur engagement, à l'exercice de la charge pastorale du curé dans la paroisse.
- Ils contribuent à la réalisation de la mission du conseil de pastorale et à la poursuite de ses objectifs.
- Ils sont attentifs au vécu des membres de la communauté chrétienne et àl'actualité.

- Se préparer aux réunions par la lecture de l'ordre du jour, du compte rendu et des documents relatifs au traitement des sujets à l'ordre du jour.
- Participer aux réunions et aux activités du conseil de pastorale.
- S'exprimer librement et donner des avis éclairés sur les points à l'ordre du jour.
- Participer aux rencontres régionales et diocésaines de ressourcement et de formation selon ses besoins et ses disponibilités.

LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PASTORALE

Vicaire, diacre, agente et agent de pastorale

- Ils participent, par leur mandat, à l'exercice de la charge pastorale du curé de la paroisse.
- Ils contribuent à la réalisation de la mission du conseil de pastorale et à la poursuite de ses objectifs.
- Ils sont attentifs au vécu des membres du C.P.P., au vécu de la communauté chrétienne, et à l'actualité.
- Ils se doivent d'agir en communion avec tous les membres du C.P.P.

- Se préparer aux réunions par la lecture de l'ordre du jour, du compte rendu et des documents relatifs au traitement des sujets à l'ordre du jour.
- Participer aux réunions et aux activités du conseil de pastorale.
- Partager leurs préoccupations pastorales.
- Favoriser la promotion du C.P.P. dans la communauté chrétienne.

FONCTIONNEMENT DU C.P.P.

Pour qu'un groupe puisse réaliser ses objectifs et sa mission, il importe qu'il se donne un encadrement minimal à la fois souple et clair, connu de chacun de ses membres.

NOMBRE DE MEMBRES

Pour favoriser le bon fonctionnement du C.P.P. et la participation optimale, un conseil composé de 6 à 12 membres serait tout indiqué.

Note : Lorsque l'équipe pastorale est composée de plusieurs membres, on veillera à ce que le nombre de membres issus de la communauté chrétienne soit de beaucoup supérieur à celui de l'équipe pastorale.

DURÉE DES MANDATS

L'expérience a démontré qu'un engagement au sein du C.P.P. porte fruit dans la mesure où on y investit quelques années. Dans notre contexte culturel, la majorité des bénévoles prennent des engagements à court et à moyen terme.

C'est pourquoi, il serait opportun que la durée du premier mandat au C.P.P. soit de deux ans, lequel pourrait être suivi de deux autres termes consécutifs.

«Ca va me demander combien de temps?»

Cet engagement nécessite, en plus d'une préoccupation constante de la communauté chrétienne,

- la participation régulière aux réunions du C.P.P.
  2 à 3 heures par mois;
- un travail personnel de réflexion et de préparation avant chaque réunion :
  quelques heures, dépendant du contenu de la réunion;
- une participation occasionnelle à des rencontres régionales ou diocésaines :
  2 à 3 rencontres par année;
- pour un membre ou l'autre :
  - la participation aux rencontres de l'exécutif :
    1 à 2 heures par mois;
  - la participation occasionnelle à un comité de travail constitué par le C.P.P. :
    selon le contenu.

En conséquence

1) Un membre pourra être au conseil pour six années consécutives, tout en ayant la possibilité d'y revenir après une absence d'au moins une année.

2) La rotation des membres pourrait être telle que pas plus du tiers des membres issus de la communauté chrétienne ne soit remplacé à chaque année pour assurer le minimum de stabilité nécessaire à la vitalité du C.P.P..

3) La personne appelée à remplir une vacance au sein du conseil y sera pour un terme de deux ans, renouvelable à deux reprises, peu importe le temps déjà passé au conseil par le membre remplacé.

L'EXÉCUTIF DU C.P.P.

L'exécutif est au service du C.P.P. Il veille à la réalisation des objectifs du conseil et de sa mission. Ainsi, il n'a pas à tout régler ni à prendre les décisions à la place du conseil puisqu'il ne le remplace pas.

Tâche

- Élaborer le programme d'activités du conseil de pastorale.
- Préparer le calendrier des réunions.
- Préparer l'ordre du jour, la convocation et les documents pour chaque réunion du C.P.P.
- Donner suite aux recommandations.
- Favoriser l'intégration des nouveaux membres.
- Voir au ressourcement et à la formation des membres.
- Voir à ce qu'il y ait une représentation du C.P.P. à des rencontres locales, régionales ou diocésaines.
- S'assurer que le C.P.P. ait une visibilité dans la paroisse par différents moyens (feuillet paroissial, prône, journaux locaux, etc.)

Composition

Il regroupe les membres suivants :

- le président, c'est-à-dire le curé;
- la coprésidente ou le coprésident laïque;
- la ou le secrétaire.

Durée du mandat

Tous les membres ont un mandat d'un an renouvelable autant de fois que le permet le mandat comme membre du C.P.P.

Fréquence des réunions

- Au besoin.
- Habituellement, une fois avant la réunion du C.P.P., dans les semaines qui précèdent celle-ci.

RÉUNIONS DU C.P.P.

La fréquence

Généralement, les C.P.P. se réunissent une fois par mois. Toutefois, l'expérience démontre que, pour qu'il y ait une réelle prise en charge communautaire, il conviendrait que le C.P.P. augmente la fréquence de ses rencontres.

La planification

Il est important d'établir le calendrier des rencontres du C.P.P. au début de l'année pastorale afin de favoriser la présence de tous les membres.

La durée

Idéalement, une réunion de C.P.P. devrait se dérouler sur une période de deux heures. Après ce temps, la concentration des membres diminue considérablement.

Participer activement à la vie de la communauté paroissiale requiert l'audace qui vient de la foi, l'inspiration qui s'alimente au coeur de la tradition chrétienne, et la motivation issue de son baptême.

Quand on pense à se ressourcer, l'important n'est pas de savoir d'où l'on part, mais de vouloir se mettre en route pour faire un bout de chemin. Se ressourcer, au fond, c'est : accepter de se questionner, être disponible pour grandir intérieurement, se donner des moyens d'exprimer sa foi plus ouvertement à travers ce qu'on est, ce qu'on dit ou ce qu'on fait. Selon ce qui est nécessaire à chacune et à chacun, plusieurs formes de ressourcement sont possibles comme autant de moyens de grandir intérieurement, qu'il s'agisse d'approfondir sa foi, de faire le point sur ses connaissances religieuses ou d'ajuster ses façons de faire. *

UN TEMPS DE RESSOURCEMENT ET DE PRIÈRE À CHAQUE RÉUNION

Prendre 5 à 15 minutes, à chaque réunion du C.P.P., permet de se situer en présence du Christ et de son Esprit pour Lui offrir son engagement ecclésial et sa communauté chrétienne.

- Ce moment de prière peut se situer tant au début qu'à la fin de la réunion.
- Il exige une bonne préparation. On aura soin de créer un climat favorable à l'intériorisation et au partage.
- La responsabilité de préparer ce moment de ressourcement est confiée habituellement aux membres à tour de rôle. Ceci favorise une plus grande participation des membres et contribue à leur formation continue.

Formes possibles

- Partage biblique à partir d'un texte de la Parole de Dieu :
  - en lien avec les sujets à l'ordre du jour ou en lien avec un événement que vit la communauté ou la société;
  - provenant de la liturgie;
  - relatif à la raison d'être d'un C.P.P. dans la paroisse.
- Partage à partir d'un texte qui porte sur des questions pastorales :
  - extrait d'une lettre pastorale, d'une encyclique, d'une exhortation apostolique;
  - article de revue : Pastorale Québec, L'Église canadienne, etc.
- Prière et partage à partir de textes proposés par le comité diocésain de la priorité pastorale.

* Inspiré de : Office d'éducation - secteur initiation sacramentelle. **Cahiers de l'initiation sacramentelle : 1. La mise en oeuvre.** Québec, 1985, ODE 14-603, p. 27.

UN TEMPS DE RÉCOLLECTION OU DE RETRAITE

La participation à ce type de rencontre permet aux membres du C.P.P., dans le recueillement et la prière, de faire le point sur leur engagement ecclésial, voire même d'en redécouvrir le sens. Ces temps de ressourcement consolident les liens entre les personnes et créent des solidarités exceptionnelles.

Formes possibles de récollection

- Individuellement ou en C.P.P. dans une maison de retraite.
- Avec tous les membres des mouvements et organismes paroissiaux, y compris le conseil de fabrique, à l'occasion de la retraite paroissiale.
- Avec d'autres C.P.P. de la région. Cette rencontre peut être organisée et animée par l'équipe d'animation régionale.

C'est en Jésus-Christ que toute construction s'ajuste et s'élève pour former un temple Saint dans le Seigneur

Ep. 2,21

D'AUTRES MOYENS SIMPLES QUI DEMANDENT PEU DE TEMPS!

Les membres du C.P.P. qui se ressourcent le font non seulement pour eux-mêmes, mais pour être de meilleurs témoins de Jésus-Christ dans l'Église et dans le monde. Voici quelques **suggestions**.

- **La participation aux célébrations eucharistiques.** Nous pouvons offrir, avec le pain et le vin consacrés, toute notre personne et toute la communauté.
- **La participation aux célébrations communautaires du pardon.** Un engagement ecclésial ne se fait pas sans heurts... nous avons besoin de l'amour miséricordieux du Père pour guérir ces blessures causées par notre apprentissage à la vie communautaire et fraternelle.
- **La participation à la retraite paroissiale.** C'est un temps privilégié de croissance dans la foi, à la portée de toutes et de tous.
- **L'écoute des émissions religieuses à la télévision ou à la radio.** Ces émissions s'adressent à un public «éveillé» à la question religieuse. Elles informent sur des sujets d'actualité et elles ouvrent nos horizons sur le monde et son univers religieux.
- **La lecture de livres et de revues à caractère spirituel ou pastoral.** Les librairies comme les bibliothèques regorgent de livres intéressants et variés qui peuvent favoriser la croissance spirituelle. Le personnel d'animation pastorale de la paroisse pourra vous aider à choisir le livre qui convient le mieux à votre cheminement.
- **«Vivre ma foi à chaque seconde».** C'est le moyen le plus simple et à la portée de toutes et de tous. Il suffit de porter attention à la présence de Dieu au coeur des réalités quotidiennes.

LE C.P.P. ET LES GROUPES PAROISSIAUX

Plusieurs mouvements, organismes, comités, services paroissiaux sont nés avant le C.P.P. Ils ont eu le temps de se faire connaître et reconnaître. Un grand nombre de bénévoles contribuent par leur engagement, à la transformation de leur milieu et à sa vitalité. Pensons seulement au comité de liturgie, à la St-Vincent de Paul, etc.

Concrètement, le C.P.P. voit à :

- **créer** et **entretenir** de bonnes relations avec tous les groupes paroissiaux;
- **être attentif** au vécu des membres de ces groupes. Ceux-ci sont en relation avec un grand nombre de personnes de la paroisse, et peuvent aider le C.P.P. à ajuster son regard sur le milieu;
- **se faire connaître** auprès des responsables des différents groupes paroissiaux, soit :
  - en accueillant un organisme paroissial à une réunion du C.P.P.;
  - en visitant les organismes;
  - en tenant une assemblée paroissiale des différents organismes;
- **s'informer** de ce qui se vit dans toutes les sphères de l'activité paroissiale;
- **interpeller** au besoin tel mouvement ou tel organisme en raison du regard d'ensemble qu'a le C.P.P. pour mieux concerter les énergies et les efforts de tous les bénévoles;
- **sensibiliser** les différents groupes à la priorité pastorale ou à des réalités pastorales qui ont ou auront des incidences sur la vie de la communauté;
- **manifester sa reconnaissance** pour tous les services rendus dans la paroisse;
- **susciter la communion** entre les différents groupes en faisant circuler l'information et en organisant des activités qui créent des liens et des solidarités entre les groupes.

Bien sûr, bien sûr... en jouant du coude et avec des oeillères on avance mieux dans la vie. Mais alors il fera de plus en plus froid chez-nous.

LE C.P.P. ET LE CONSEIL DE FABRIQUE

Les conseils de pastorale et de fabrique jouent des rôles importants et essentiels, l'un comme l'autre, au service de la Mission de l'Église dans la paroisse. Il convient que ces deux conseils agissent en étroite collaboration.

Le conseil de fabrique

Le conseil de fabrique a besoin de connaître la situation pastorale de la pa-roisse pour prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'agit d'établir les prévisions budgétaires. Ainsi, il répondra aux besoins et aux nouveaux défis de la communauté paroissiale.

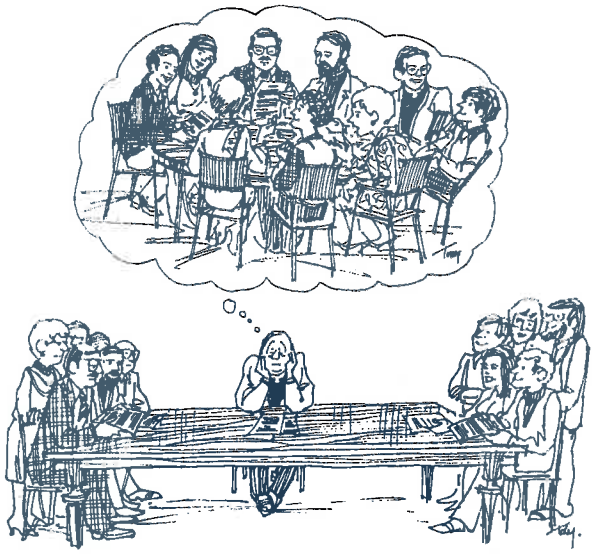

Le conseil de pastorale

Le conseil de pastorale a besoin de connaître la situation financière de sa paroisse et son évolution. Ainsi, il suscitera, en concertation avec le conseil de fabrique, des projets pastoraux de nature à garder bien vivante la communauté.

Diverses modalités de collaboration

Le conseil de pastorale et le conseil de fabrique n'existent pas pour eux-mêmes mais pour l'Église de Jésus-Christ. Les deux conseils ont à concerter leurs efforts et leur dynamisme pour que se réalise le Règne de Dieu dans la paroisse et dans le monde. Voici quelques pistes de nature à favoriser la collaboration.

- Les membres du C.P.P. apprennent à connaître la tâche des marguillières et des marguilliers en s'informant auprès de ceux-ci, ou en se référant à la Loi des fabriques.
- Au début de l'année pastorale, le C.P.P. porte à la connaissance du conseil de fabrique son plan d'action et les coûts relatifs aux projets pastoraux qui seront mis de l'avant. Le conseil de fabrique en tiendra compte au moment d'établir les prévisions budgétaires.
- Les deux conseils tiennent une rencontre conjointe avant de prendre des décisions qui ont des incidences importantes aux niveaux pastoral et financier (engagement de personnel d'animation, rénovation de l'église...).
- Par sa présence aux deux conseils, le curé y suscite la communion en faisant circuler l'information et en organisant des activités qui créent des liens de solidarité et de fraternité entre les membres.
- Etc...

*Dessin tiré de **Au service de la mission. Guide pratique pour le Conseil Paroissial de Pastorale**, Diocèse de Montréal.

LE C.P.P. ET LE DIOCÈSE

Le diocèse de Québec compte 273 paroisses regroupées en régions pastorales pour une population totale de 1 069 848. Son territoire se répartit de chaque côté du fleuve St-Laurent. Sur la rive nord, il longe le fleuve de Grondines à Baie Ste-Catherine en passant par la ville de Québec.

Sur la rive sud, il s'étend de Deschaillons à St-Vallier de Bellechasse en passant par Lévis. Il pénètre les terres de Bellechasse, Beauce et Amiante jusqu'aux frontières du comté de Mégantic et du Maine.

LE SERVICE DE LA PASTORALE DU DIOCÈSE DE QUÉBEC

Le Service de la pastorale est responsable de l'animation de la vie pastorale du diocèse. Il couvre les champs suivants :

la famille; l'école; la paroisse; les mouvements; les communautés religieuses; les sacrements; la liturgie; l'éducation de la foi; les vocations; les missions; la pastorale sociale; etc.

En raison de l'ampleur du diocèse, le Service de la pastorale a constitué des équipes régionales d'animation. Ces équipes, en collaboration avec les offices diocésains, doivent susciter la communion et la concertation entre les paroisses et le diocèse.

Concrètement, les équipes régionales en collaboration avec les offices diocésains:

- développent des liens de solidarité, d'entraide, de fraternité et de concertation;
- font la promotion des orientations pastorales diocésaines;
- se préoccupent des nouveaux défis pastoraux;
- voient à la formation et au ressourcement des personnes engagées dans les divers services paroissiaux et régionaux;
- soutiennent les équipes paroissiales et les C.P.P. dans leur mission.

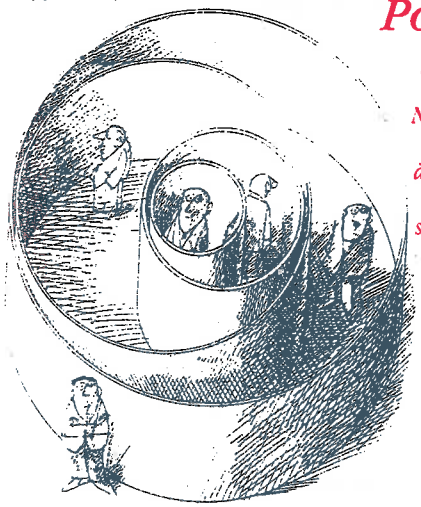

Pour avoir la paix...

Nous nous isolons dans notre petit monde à nous, chacun séparé de l'autre par ses silences, ses méfiances, ses peurs peut-être.

La communauté chrétienne n'existe pas uniquement en elle-même, ni pour elle-même et cela, en raison de sa mission dans l'Église et dans le monde. Elle se doit, en particulier par le C.P.P., de rester ouverte aux communautés paroissiales qui l'environnent ainsi qu'à toutes celles du diocèse.

DES MOYENS CONCRETS...

- Le C.P.P. se tient informé des orientations pastorales diocésaines.
- Il établit des liens avec la région pastorale; il peut nommer un membre pour assurer ces liens.
- Il informe la région pastorale de ses besoins et de ses attentes.
- Il participe aux rencontres organisées spécifiquement pour les C.P.P.
- Il fait la promotion d'activités organisées par la région pastorale ou le diocèse : rencontres de formation, de ressourcement, de consultation, etc.

RÉFÉRENCES UTILES

Des livres

ARCHEVECHÉ DE MONTRÉAL.
Au service de la Mission.
1. **Guide pratique pour le conseil paroissial de pastorale;**
2. **Repères théologiques pour le conseil paroissial de pastorale.**

Montréal, Diocèse de Montréal, décembre 1982.

BEAUCHAMP, André.
Le Conseil de pastorale en paroisse. Montréal, Fides, 1970, 44 p.

BOUCHARD, Nicole et Paul TREMBLAY.
Nouveaux services dans la paroisse, série 2, Chapitre-brochure M, **Le Conseil paroissial de pastorale.** Ottawa, Novalis, 1985, 53 p.

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA.
Code de Droit canonique, (traduction française), Ottawa, Centurion-Cerf-Tardy, 1984, 363 p.

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA
Commission épiscopale du laïcat.
Le conseil paroissial de pastorale - orientations de base, Ottawa, 1984, 19 p.

JEAN-PAUL II.
Les fidèles laïcs, exhortation apostolique post-synodale, Christifideles Laici, sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde. coll. «L'Église aux quatre vents», Montréal, Fides, 1989, 208 p.

«Lumen Gentium»,
«Christus Dominus»,
«L'apostolat des laïcs»
dans **VATICAN II. Les seizes documents conciliaires.** Montréal, Fides, 1967.

PAGÉ, Roch.
Les Églises particulières. Tome I, **Leurs structures de gouvernement selon le code de droit canonique de 1983,** coll. «Les institutions ecclésiales», Montréal, Éditions Paulines et Mediaspaul, 1985, 205 p.

PAGÉ, Roch.
Les Église particulières. Tome II, **La charge pastorale de leurs communautés de fidèles selon le Code de droit canonique de 1983,** coll. «Les institutions ecclésiales», Montréal, Editions Paulines et Mediaspaul, 1989, 229 p.

PÉRISSET, Jean-Claude.
Le nouveau droit ecclésial, commentaire du Code de Droit Canonique. La paroisse (canon 515-572), Paris, Editions Tardy, 1989, 279 p.

VERNETTE, Jean et Alain MARCHADOUR.
Guide de l'animateur chrétien pour la formation personnelle et en groupe, Limoges, Droguet-Ardant, 1983, 551 p.

Des revues

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE :
publiée 8 fois l'an par les Dominicains.
Abonnement : 2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B6
(514) 739-9797

L'ÉGLISE CANADIENNE :
publiée 15 fois l'an par la Corporation l'Église canadienne.
Abonnement : 1073, boul. St-Cyrille Ouest, Sillery (Québec) G1S 4R5
(418) 688-1211

PASTORALE QUÉBEC :
publiée 15 fois l'an par le Diocèse de Québec.
Abonnement : 1073, boul. St-Cyrille Ouest Sillery (Québec) G1S 4R5
(418) 688-1211

PRÊTRES ET PASTEURS :
publiée 11 fois l'an par les religieux du T.-S. Sacrement.
Abonnement : 4450, rue St-Hubert Montréal (Québec) H2J 2W9
(514) 525-6210

RELATIONS :
publiée 10 fois l'an par le Centre Justice et Foi de la Compagnie de Jésus.
Abonnement : 25, rue Jarry Ouest Montréal (Québec) H2P 1S6
(514) 387-2541

REVUE NOTRE-DAME :
publiée 11 fois l'an par les Missionnaires du Sacré-Coeur.
Abonnement : Casier postal 400 Sillery (Québec) G1T 2R7
(418) 681-3581

Des instruments d'animation

COMITÉ DES RÉAMÉNAGEMENTS PASTORAUX.
Projet d'orientation **«Nouvelle vision d'Église»,** (série de 21 fiches), Diocèse de Québec, 1991.

OFFICE D'ÉDUCATION DE LA FOI.
Formation pour les nouveaux membres de C.P.P. (mise à jour de 4 sessions de formation), Diocèse de Québec, novembre 1990.

Des vidéocassettes

CENTRE ST-PIERRE.
L'Église roulotte, Montréal, 1986.

OFFICE DIOCÉSAIN D'ÉDUCATION,
secteur paroisse. **Pourquoi un C.P.P.?** Diocèse de Québec, 1987-1988.

OFFICE DIOCÉSAIN D'ÉDUCATION,
secteur paroisse. **UN C.P.P. en mission.** Diocèse de Québec, 1986-1987.

Toute reproduction en tout ou en partie est interdite.

ENCORE UN GUIDE ... !

Marc Bouchard

Pastorale-Québec est fière, et c'est vrai, d'offrir à ses lectrices et lecteurs ce «Guide pratique à l'usage des conseils paroissiaux de pastorale». C'est avec empressement que notre revue a accueilli cette demande de l'Office diocésain d'éducation de la foi et pour deux raisons : un des objectifs majeurs que nous poursuivons consiste précisément à fournir aux personnes engagées en pastorale des instruments de nature à les aider dans leur travail; nous sommes heureux aussi que cet office ait voulu publier dans notre revue un document dont la qualité et l'utilité sont évidentes.

Les auteures de ce guide, mesdames Marcelle Larivière et Marie-Claire Tremblay, ont voulu tout d'abord répondre aux questions souvent posées : C'est quoi un C.P.P.? A quoi ça sert un C.P.P.? Comment ça fonctionne un C.P.P.? Elles ont répondu à ces questions en indiquant les éléments les plus éclairants et les plus pratiques pour la mise en oeuvre et la croissance d'un C.P.P. Ce guide pratique, et ce mot correspond à la réalité, a été rédigé en ayant toujours à l'esprit un objectif de formation continue, par et dans l'action.

Il faut souhaiter que ce guide soit connu et utilisé par tous les membres de tous les C.P.P. du diocèse. Il rendra sûrement service aussi à ceux et celles qui, dans les prochaines années, accepteront de servir leur communauté chrétienne en s'engageant dans le conseil de pastorale. Nous sommes assurés que cet instrument de travail sera utilisé aussi par les membres des conseils de pastorale d'autres Églises diocésaines.

Les auteures prévoient une deuxième publication qui porterait sur des techniques pratiques, par exemple: Comment élaborer un projet? Comment prendre une décision? Comment résoudre un problème? Comment préparer une rencontre? Comment vivre l'exercice du leadership? Comment assurer la venue régulière de nouveaux membres? Comment faire l'analyse de son milieu? Comment évaluer le travail d'un C.P.P.? Comment surmonter des situations difficiles ? Comment assurer une animation qui rende le C.P.P. efficace?

photo : Éric Larivière

Au nom de ses lectrices et lecteurs, Pastorale-Québec offre ses félicitations aux auteures de ce document qui ont mis leur compétence et leur temps à le bâtir et ses remerciements à l'Office d'éducation de la foi et au Service de la pastorale du diocèse de Québec qui les ont encouragées dans leur travail et qui ont autorisé cette publication.

TOUTE REPRODUCTION INTERDITE